



Le mot du Maire

C'est le dernier message du mandat.

J'espère avec mon équipe, avoir répondu à vos attentes. Certes, nous aurions aimé faire davantage, mais ... Il fallait retrouver une situation financière saine, et c'est réussi.

Nous avons sécurisé le RD12 dans la partie la plus centrale, rénové la mairie, fait des travaux dans le local technique, amélioré les parkings et fait de nombreux travaux d'entretien dans les bâtiments et les chemins.

Certes il a fallu compter avec les nostalgiques d'un passé enjolivé au fil du temps ... ! Nous avons fait de notre mieux ! Et comme m'ont dit d'anciens maires : Un Maire qui n'essuie aucunes critiques, c'est un Maire qui n'a rien fait ... ! Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée.

Et je souhaite le meilleur pour l'avenir de Saint-Cassien.

Le maire, Guy Guilmeau



Informations communales

Les pré-inscriptions à l'école pour les enfants nés en 2017 ou nouvellement domiciliés à St Cassien se font en mairie en venant avec votre livret de famille et un justificatif de domicile.

L'inscription définitive se fait auprès de la directrice d'école, Mme Gibaud, avec votre autorisation de pré-inscription et le carnet de santé de votre enfant.

Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

Pour voter, vous devez :

- Être majeur
- Être inscrit sur les listes électorales
- Venir impérativement avec une pièce d'identité !



RECENSEMENT OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont répondu rapidement au questionnaire du recensement et réservé un bon accueil aux agents recenseurs.



Nettoyage de printemps : samedi 21 mars

Pour tous les volontaires qui apprécient la douceur et l'environnement de notre commune et qui souhaitent nous aider à la rendre encore plus propre : Rendez-vous devant la mairie dès 8 heures
Rendez-vous à 9 heures pour les enfants : itinéraire spécial (venir avec un vélo)
(prévoir des gants, bottes et gilet fluo)

Informations du pays voironnais

A compter du 1er juin 2020, trier devient plus simple :

Vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers dans le bac jaune

Cette simplification est une obligation réglementaire pour notamment harmoniser les consignes de tri à l'échelle nationale d'ici 2022, et augmenter la part d'emballages ménagers recyclés. C'est grâce aux performances techniques du centre de tri Athanor à La Tronche, où seront triés les bacs jaunes du Pays Voironnais dès mai prochain. Ce site modernisé est équipé de machines et capteurs optiques capables de différencier les matières et les séparer, pour permettre leur recyclage dans des usines spécialisées

Chaque foyer recevra fin avril dans sa boîte aux lettres, ses nouveaux jours de collecte et les consignes de tri qui seront applicables dès le 1er juin.



Informations des associations

Samedi 7 mars à 20H30

DIAPORAMA PHOTOS

« **ST CASSIEN ET SES ALENTOURS** »

Réalisé par le club photo du comité des fêtes

Salle socio-culturelle - Entrée gratuite

Samedi 14 mars à 20H30

Eglise de St Cassien

**Chorale La STEPHANELLE et LES
COPAINS DE CHARTREUSE**

Participation libre



JEUDI 7 MAI

Les membres du SOU DES ECOLES vous invitent à leur traditionnelle vente de plants de légumes et de fleurs

RDV sur le parking derrière l'église

Les Amis de la bibliothèque

Assemblée générale le 14 mars à 11h

Vendredi 16 mai : 2 lectures à haute voix

« Votre maman » de JC Grumberg par Au fil des Mots

Une sélection de textes de Pierre Magnan par

A Portée de Voix

Samedi 16 mai :

Spectacle pour enfants l'après-midi



L'agenda

Mars

7 mars : diaporama photo Comité des fêtes

12 mars : vente de fromage du Sou des Ecoles

21 mars : nettoyage de printemps

Mai

7 mai : vente de plants de légumes et de fleurs du Sou des Ecoles

8 mai : cérémonie AAC

8 mai : concours officiel boules lyonnaises

16 mai : animation bibliothèque

28 mai : AG de l'ACCA

Juin

7 juin : fête de la pêche fontaine de Voiron

12 juin : AG de l'ASL

13 Juin : tournoi foot ASL

20 juin : fête de la St Jean du comité des fêtes

27 juin : kermesse du Sou des Ecoles

Juillet

4 juillet : concours boules lyonnaises de la Municipalité avec l'ensemble des membres des associations pour une après-midi amicale

Cérémonie du 19 mars :

Pour le Cessez le feu en Algérie

Rendez-vous 18 h

devant le monument aux Morts



OUVERTURE DE LA PECHE A LA TRUITE 1^e CATEGORIE



samedi 14 mars

Si vous n'avez pas encore votre permis, vous pouvez le prendre avec l'AAPPMA de Voiron sur : www.cartedepeche.fr

ou auprès des dépositaires locaux : BRICORAMA Voiron ou les offices du tourisme de Voiron et Charavines

Rappel : la pêche ne peut s'exercer plus d'une 1/2 heure avant le lever du soleil ni plus d'une 1/2 heure après le coucher du soleil. Pour plus d'information, taper sur internet :

« **lespecheursduvoironnais** »

